



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2024



GRAND PROJET

Lancement de la construction d'une plaine sportive à Saint-Gervais

À l'occasion du conseil municipal du 17 décembre 2024, l'équipe municipale a approuvé les engagements financiers qui permettent le lancement du projet d'une plaine sportive sur le site de Saint-Gervais. Elle a procédé pour ce faire à l'ouverture d'une autorisation de programme pour le suivi de cette opération sur trois années, de 2025 à 2027. Un feu vert officiel qui met en route un projet d'ampleur pour le territoire.

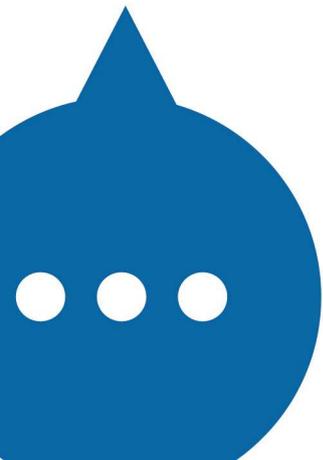
Aux origines de ce projet, se rencontrent deux stratégies fondamentales aux impacts majeurs pour l'aménagement des espaces sportifs l'islois : le projet de construction rénovation du futur centre aquatique intercommunal qui, d'une part, a vocation à se déployer en partie sur les Capucins et la nécessité de rénover les équipements sportifs du tennis et du football d'autre part.

Le programme de travaux consistera à rénover une partie des équipements existants sur le site Saint-Gervais, à déplacer les activités des Capucins vers ce nouveau site et à créer une nouvelle offre d'équipements. Ce projet d'envergure a pour ambition d'ancrer la commune dans une dynamique sportive à fort rayonnement, en permettant aux pratiquants d'évoluer sur des terrains de qualité grâce à des équipements professionnels. Il permettra également d'apporter une cohérence territoriale géographique en regroupant dans un lieu unique des équipements structurants, le développement de nouvelles disciplines qui ne bénéficient actuellement pas d'équipements sur le territoire et enfin de mutualiser les équipements accessoires aux pratiques sportives (sanitaires, locaux de stockage, parking etc.).

Aux termes de sa réalisation, prévue en plusieurs tranches entre 2025 et 2027, ce nouveau site sportif permettra :

- de regrouper les pratiques de football avec la création d'un stade d'honneur équipé d'une tribune de 300 places et de trois terrains d'entraînement associés à un club house et à des vestiaires,
- de déplacer l'activité tennis, actuellement sur le site des Capucins, avec la création de six terrains extérieurs et deux couverts ainsi que des terrains de pickleball, un club house et des vestiaires.

En savoir plus : <https://urlr.me/dvMGbU>





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2024



URBANISME

Modification du Plan Local d'Urbanisme n° 3 : ouverture à l'urbanisation de la future zone d'activités économiques

Dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a prévu de développer des zones à vocation d'activités économiques et commerciales, déclinées sous la forme de zones d'urbanisation fermées (2AUe). Dans ce cadre, le conseil municipal a procédé, le 17 décembre 2024, à deux modifications du PLU pour approuver l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe sur une superficie totale de 19,41 hectares.

Première modification : A été validée l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur destiné à l'accueil d'activités économiques aux abords de la route de Caumont, sur une superficie totale de 13,58 hectares afin de créer la future zone des « Chasséens ». Cet espace se situe à proximité de zones d'activités économiques déjà existantes localisées à l'Est (ZA des Théologiens) et au Nord (ZA de la Grande Marine).

Deuxième modification : A été validée également l'ouverture à l'urbanisation de la partie du secteur du chemin des cinq cantons au nord-est de la zone 2AUe pour permettre le raccordement des constructions existantes au réseau d'assainissement et encourager le développement de l'activité économique. Cette zone s'étend sur 5,83 hectares.

